

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute action de formation implique, pour le client, l'acceptation sans réserve et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels sont: le devis, le Contrat, la Convention de formation, les Conditions de vente et la facture. Le Contrat ou la Convention de formation et ses annexes précisent l'intitulé de la formation, les objectifs et les prérequis éventuels, sa nature, sa durée et les délais d'accès, ses effectifs, les méthodes mobilisées, les modalités de son déroulement, les modalités d'évaluation et la sanction de la formation ainsi que son prix et les contributions financières éventuelles de personnes publiques. Tout contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

OBLIGATIONS du Centre de Formation Puls'creativ

Puls'creativ s'engage à diffuser au public les informations sur les prérequis, les objectifs, la durée, les modalités et délais d'accès, tarifs, contact, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accessibilité aux personnes handicapées des actions de formation proposées.

Puls'creativ s'engage sur une obligation de moyens et fait diligence pour mettre tout son art et son savoir-faire à l'atteinte des objectifs fixés et des résultats attendus. A l'issue de la formation, Puls'creativ remet au client une attestation de présence pour chacun des participants.

OBLIGATIONS DU CLIENT

Dès sa demande d'inscription, Puls'creativ fait parvenir au client le contrat ou la convention de formation en double exemplaire, tel que prévu par la loi. Le client s'engage à retourner à Puls'creativ un exemplaire de la convention, signé, dans les plus brefs délais et avant le début de l'intervention. Cette convention doit être accompagnée du règlement demandé. Si un OPCA règle tout ou partie de la facture, le Client s'engage à effectuer les démarches nécessaires et à fournir à Puls'creativ l'attestation de prise en charge. S'il est une personne physique, le Client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 10 jours après l'édition de la Convention. Passé ce délai, il règle à Puls'creativ 30% du prix de la formation sauf stipulation expresse de la part de Puls'creativ (art. 6353-6 et 6353-7 du Code du Travail). L'acompte restera acquis à Puls'creativ si le client renonce à la formation. Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.

PRIX, FACTURATION ET REGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en Net de taxes. Le prix comprend : le coût pédagogique et technique et les supports de cours. Il ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement, et de repas éventuels des stagiaires. Une facture est émise à l'issue de l'intervention ou en fin de mois si l'opération se déroule sur plusieurs mois pour les interventions ayant eu lieu pendant ce mois. Le règlement est immédiatement exigible. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal (Code du Commerce Art. L. 441-6 al. 3). Ces pénalités sont exigibles de plein droit dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, Puls'creativ se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir et d'en demander le règlement par tout moyen légal.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début de la formation, et après les 10 jours légaux de rétractation s'il est une personne physique, le montant de la participation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire. Il est entendu que les sommes payées par le client, au titre d'un dédommagement, ne peuvent être imputées sur la participation au développement de la formation professionnelle, ni être prises en charge par un organisme collecteur agréé.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le client à Puls'creativ en application et dans l'exécution des commandes, pourront être communiquées aux partenaires contractuels de Puls'creativ pour les besoins desdites commandes. Conformément à la loi «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD (Règlement Général européen sur la Protection des Données personnelles), le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de mise à jour et d'effacement des informations le concernant. Il dispose également d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de ses données. Pour cela, il peut contacter Puls'creativ par e-mail mettre e-mail

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le client, Puls'creativ et le formateur, gardent la pleine propriété intellectuelle de leur propre documentation. Ni l'une ni l'autre des parties, ni l'un des acteurs de l'opération, ne peut l'utiliser autrement que pour l'application faisant l'objet même de l'opération. Cette documentation ne peut être utilisée qu'après accord de la partie propriétaire. Toutefois, Puls'creativ et le formateur se réservent le droit d'utiliser pour une autre opération les documents qu'ils ont produit sans identification de destinataires précédents.

LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre Puls'creativ et le client relèvent de la Loi française. Le fait pour Puls'creativ de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES quel que soit le siège ou la résidence du client nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de Puls'creativ qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

ÉLECTION DE DOMICILE : L'élection de domicile est faite par Puls'creativ au 15A rue de la Paillette – 35000 RENNES.